

Cinquante-deuxième année. — N° 67... BUREAUX ET REDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot... ÉDITION DU MATIN

HUIT PAGES 5 Centimes LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Il serait facile mais fastidieux et vain de rappeler toutes les propositions faites depuis 35 ans, en vue de simplifier notre organisation administrative. Notre division administrative en départements répondait à un état social et à des préoccupations politiques qui n'existent plus.

Avant d'être nommé député j'avais un service qui, avant moi, était entre les mains de trois ingénieurs. Quand je les vus, j'ai vu que je pouvais y adjoindre un ingénieur supplémentaire. J'ai pu ensuite réduire le nombre des employés et le dispenser de venir dans leurs bureaux l'après-midi.

Cette dernière phrase en dit long en peu de mots. Une enquête faite en 1912 conclut que les deux tiers des ingénieurs n'ont pas à faire un travail effectif de plus de deux heures par semaine.

C'est de ces considérations, admises par tout le monde, que s'inspire une proposition de loi qui vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre par M. Beauquier, et qui porte les signatures de députés de nuances diverses.

Il serait oiseux d'entrer plus avant dans le détail du dispositif de la proposition Beauquier. L'idée générale seule est à retenir pour l'instant et cette idée est trop évidemment juste pour qu'il y ait à y insister longuement.

Pour arriver à quelque chose, en ce qui touche cette réforme comme beaucoup d'autres, il faudrait d'abord avoir un Parlement indépendant par son origine et son mode d'élection.

chaque sous-préfecture. C'est par cette réforme qu'il conviendrait de commencer. Après cela on pourrait penser aux autres. On pourrait occuper utilement de la décentralisation. Et la proposition de M. Beauquier pourrait servir d'amorce à la réforme qu'elle prétend réaliser.

bornés à en arrêter les principes généraux. L'idée directrice consiste à attribuer, aux fonctionnaires, dans des conditions indéterminées, le droit de s'associer en vue de la défense de leurs intérêts.

GRAVES INCIDENTS D'ÉLECTIONS

Montpellier, 28 février. — La consultation électorale à laquelle donne lieu à Montpellier, l'investiture de M. Pierre Leroy-Beaulieu, qui a causé déjà des bagarres, vient de provoquer un nouvel incident d'une extrême violence.

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE au Maroc

Révélation sur la Conférence d'Algérie. — Un article de la Revue des Deux-Mondes. L'attitude de Guillaume II. — L'intervention du Président Roosevelt.

Londres, 28 février. — Le Times publie des extraits d'un article que M. Georges Villiers publie vendredi dans la Revue des Deux-Mondes.

Elle n'est pas une véritable police judiciaire chargée de surveiller les coquins. Pour l'avenir, il y aurait lieu pour prévenir le retour de pareils crimes d'instaurer un système nouveau en vue de la protection des villes et des campagnes.

LES TROUBLES DE RUSSIE LA TENTATIVE CRIMINELLE CONTRE LE GRAND-DUC NICOLAS

Saint-Petersbourg, 28 février. — L'enquête au sujet de la tentative criminelle découverte sur la ligne de chemin de fer que devait suivre le train



Le grand-duc Nicolas, se poursuit activement.

Jusqu'ici, il n'a pas été possible de retrouver le jeune homme que l'on a vu prendre la fuite, et que l'on croit être un employé des chemins de fer.

Saint-Petersbourg, 28 février. — Le « Novosti Vremia » rapporte que la police a été informée que les terroristes projettent de prochains assassinats de fonctionnaires, en se servant comme déguisements d'uniformes de militaires et de fonctionnaires.

La police a découvert, dans le grenier d'une maison, occupée par des étudiants et des ouvriers, 7 caisses de revolvers, une énorme quantité de cartouches et 2 engins explosifs.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 février. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin en conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Les papiers de la nonolature M. Pichon a fait connaître les conditions dans lesquelles s'est effectuée la prise de possession des archives de l'ancienne nonolature à Paris par l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

La police marocaine Il a renseigné ensuite le Conseil sur l'état des affaires extérieures en cours et notamment sur la situation au Maroc. Il a fait savoir qu'un accord complet s'était établi avec l'Espagne pour l'organisation de la police mixte à Tanger et à Casablanca.

Le statut des fonctionnaires Puis le Conseil a commencé l'étude du projet concernant le statut des fonctionnaires. Après avoir examiné les conséquences juridiques, politiques et sociales du projet, les ministres se sont

Paris, 28 février. La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Rabier, vice-président. La Chambre adopte le projet de loi portant approbation d'un arrangement signé le 19 juin 1936 entre la France et l'Italie concernant la réparation des dommages matériels des accidents du travail.

LES VINS FRANÇAIS

M. BOUVERAT. — Je dépose un projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à négocier avec les sept grandes compagnies de chemins de fer en vue de l'abaissement des prix de transport, sur les vins, céréales et farines et sur les différents produits étrangers en vue de l'abaissement des droits de douane qui frappent les vins français.

Le banditisme dans le Nord

M. HENRY COCHIN adresse au ministre de l'Intérieur une question sur les faits très graves qui compromettent la sécurité de la circonscription qu'il représente et de toute la région du Nord.

M. LAURENT. — Dites donc que c'est le père Dulac qui est le chef de la bande.

M. HENRY COCHIN. — Si je disais que ces brigands sont des produits de l'école laïque, que diriez-vous ? (Vacarme). Je ne vois pas pourquoi vous prenez la défense de ces tristes personnages.

M. LAURENT. — Ce sont des anciens élèves de l'école des frères. (Houès à droite).

M. LAURENT. — Dites donc que c'est le père Dulac qui est le chef de la bande.

M. HENRY COCHIN. — Si je disais que ces brigands sont des produits de l'école laïque, que diriez-vous ? (Vacarme). Je ne vois pas pourquoi vous prenez la défense de ces tristes personnages.

M. LAURENT. — Ce sont des anciens élèves de l'école des frères. (Houès à droite).

M. LAURENT. — Dites donc que c'est le père Dulac qui est le chef de la bande.

M. HENRY COCHIN. — Si je disais que ces brigands sont des produits de l'école laïque, que diriez-vous ? (Vacarme). Je ne vois pas pourquoi vous prenez la défense de ces tristes personnages.

M. LAURENT. — Ce sont des anciens élèves de l'école des frères. (Houès à droite).

M. LAURENT. — Dites donc que c'est le père Dulac qui est le chef de la bande.

M. HENRY COCHIN. — Si je disais que ces brigands sont des produits de l'école laïque, que diriez-vous ? (Vacarme). Je ne vois pas pourquoi vous prenez la défense de ces tristes personnages.

M. LAURENT. — Ce sont des anciens élèves de l'école des frères. (Houès à droite).

M. LAURENT. — Dites donc que c'est le père Dulac qui est le chef de la bande.

M. HENRY COCHIN. — Si je disais que ces brigands sont des produits de l'école laïque, que diriez-vous ? (Vacarme). Je ne vois pas pourquoi vous prenez la défense de ces tristes personnages.

M. LAURENT. — Ce sont des anciens élèves de l'école des frères. (Houès à droite).

M. LAURENT. — Dites donc que c'est le père Dulac qui est le chef de la bande.

M. HENRY COCHIN. — Si je disais que ces brigands sont des produits de l'école laïque, que diriez-vous ? (Vacarme). Je ne vois pas pourquoi vous prenez la défense de ces tristes personnages.

M. LAURENT. — Ce sont des anciens élèves de l'école des frères. (Houès à droite).

M. LAURENT. — Dites donc que c'est le père Dulac qui est le chef de la bande.

M. HENRY COCHIN. — Si je disais que ces brigands sont des produits de l'école laïque, que diriez-vous ? (Vacarme). Je ne vois pas pourquoi vous prenez la défense de ces tristes personnages.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE BRIGANDAGE DANS LE NORD

M. Henry Cochin réclame la répression du banditisme La Chambre apprend que toute la France est livrée aux Apaches - Le Président du Conseil annonce ses projets

Paris, 28 février. Les socialistes affectent de ricaner. « Vous avez eu tort de résister, de vous défendre ; en indignation. — Réclamations à l'extrême gauche. »

M. LAURENT. — Et il n'y a pas eu de personne pour casser la figure à ce président.

M. LAURENT. — Je n'ai jamais connu ces faits.

M. LAURENT. — Vous avez assez à faire de pourrir les curés.

M. LAURENT. — Ces faits remontent à plusieurs mois.

M. LAURENT. — Vous auriez dû m'en donner connaissance avant que les portes de la tribune.

M. LAURENT. — On ne savait pas qu'on émasculerait la question en interpellation.

M. LAURENT. — D'ailleurs je ne suis pas ministre de la Justice. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Mais comme ministre de l'Intérieur, vous devez prendre mesure de ce qui se passe à la sécurité des citoyens. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

M. LAURENT. — Je répondez tout de suite à votre question. (Bruit prolongé).

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix... A Tourcoing... A Lille... A Valenciennes... A Arras... A Douai... A Cambrai... A Lille... A Valenciennes... A Arras... A Douai... A Cambrai...

Intervention de M. l'abbé Lemire

M. L'abbé LEMIRE appuie les observations qui ont été portées à la tribune par M. Henry Cochin.

C'est parce que les bandits sont devenus trop nombreux qu'on a découvert l'organisation de la bande.

Aujourd'hui, beaucoup d'autres ont été heureusement arrêtés. Mais il faut continuer à lutter contre les bandits.

Il faut avoir l'assurance que les bandes qui intéressent le ministre de la Justice, mais il y a aussi des bandes de police à prendre dans la ville de Roubaix qui regardent le ministre de l'Intérieur. (Applaudissements prolongés).

Déclaration de M. Clémenceau

Les mesures prises contre les apaches. — La réorganisation de la sûreté générale. — Etage de M. Henon. — On en est la police judiciaire en France. — Ce qu'on fera pour le Nord et pour Paris.

Le Président du Conseil. — Je ne peux répondre cependant aux questions portées par M. Monserrey, n'ayant pu vérifier les faits qui l'ont intéressés.

Plus particulièrement le Gendarme des Cochez. Je rappelle qu'il y a cinq ou six mois, à Drauguignol, je reconstruis le corps de la police judiciaire et j'ai nommé plusieurs officiers.

Il est évident que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

Le Nord est particulièrement touché. Il faut que la justice soit promptement et plus expéditive. (Applaudissements).

M. LAURENT. — Il a déjà marché contre Mgr Miniot, gendarme, quelques choses. (Bruit et applaudissements).

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.

M. LAURENT. — Dites que les bandes de bandits sont devenues de plus en plus nombreuses. Elles ont fait beaucoup de mal.